

AVIS PUBLIC

**DEMANDE D'UN PERMIS DE DÉMOLITION
NUMÉRO 3000065725**

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée :

QU'un permis de démolition a été demandé pour l'immeuble suivant situé au :

**227 et 229, 100^e Avenue, Montréal (Québec), H1A 2B6
à Pointe-aux-Trembles**

Conformément au Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA02-11007) et ses amendements, le Comité d'étude des demandes de démolition doit étudier la demande. Il est à noter que les séances du Comité sont publiques.

Une séance publique se tiendra au :

**Centre communautaire Sainte-Maria-Goretti
15912, rue Notre-Dame Est
le jeudi 31 mai à 18 h 30**

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de cet avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la secrétaire d'arrondissement, à l'adresse suivante :

Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
7380, boulevard Maurice-Duplessis, 2^e étage
Montréal (Québec)
H1E 1M4
514 868-4321

Donné à Montréal, ce 16^e jour du mois de mai 2007.

M^e Dany Barbeau, avocate
Directrice du bureau d'arrondissement
et secrétaire d'arrondissement

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/rpm.